Image not found or type unknown

Décision d'un maire sans vote du Conseil

Par **HerveLhoumeau**, le **01/05/2012** à **15:21**

Bonjour,
Le Maire de mon village a approuvé le projet de Scot sans avoir soumis cette décision à son Conseil Municipal!
En a-t'il le droit? son approbation est-elle valide?
En effet j'ai consulté l'EPCI de l'agglomération pour connaître l'état d'avancement du projet de SCOT , celui-ci m'a répondu que le maire de ma commune avait retourné à l'EPCI le projet revétu de sa signature en janvier. J'ai consulté la mairie pour obtenir la copie de la délibération sur ce sujet, et la mairie m'informe qu'aucune délibération concernant le SCOT ne figure au registre!
Est-ce légal? La signature du Maire est-elle valide?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés